

Pôle Proximité Citoyenneté  
Direction Quotidienneté  
Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_311  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

### 50 - STATIONNEMENT : MESURES EXCEPTIONNELLES DE GRATUITÉ EN RAISON DES TRAVAUX

Par délibération DEL2017\_647 en date du 15/11/2017, le conseil municipal a institué la redevance de stationnement et défini le périmètre ainsi que les horaires de la zone de stationnement payant sur voirie pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Ainsi, le stationnement au sein de la zone horodatée est actuellement payant du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

A l'occasion de rencontres régulières, et notamment celle du 11 octobre dernier, les commerçants sollicitent des mesures de gratuité du stationnement en compensation des travaux actuellement en cours et à venir (BNG, extension du réseau de chaleur, rénovation des rues piétonnes), afin d'inciter les administrés à continuer à se rendre dans leurs enseignes habituelles.

Aussi, pour répondre à cette attente forte, soutenir les commerces et entreprises, et en complément des dispositifs mis en place par la ville ou la communauté d'agglomération (signalisation des commerces restant accessibles, communication sur les travaux et les déviations, commission d'indemnisation...), il est proposé sur la période du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2023 :

1°) De rendre le stationnement sur voirie gratuit à partir de 17h (au lieu de 18h actuellement).  
La perte moyenne de recettes est évaluée à 927 euros par mois.

2°) D'accorder 1 heure de gratuité de stationnement entre 17h et 21h sur le parking Gambetta-Fontaine par jour par véhicule.  
La perte moyenne de recettes est évaluée à 2 000 euros par mois.

Ces mesures n'auront pas d'impact sur les autres tarifs du stationnement, notamment les abonnements ni les cartes résidents.

Ceci exposé, le conseil municipal est invité à :

- instituer du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2023 : la gratuité du stationnement sur voirie de la zone horodatée de Cherbourg-en-Cotentin du lundi au samedi de 17h à 18h ;
- instituer du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2023 : 1 heure de gratuité entre 17h et 21h sur le parking Gambetta-Fontaine par véhicule et par jour, du lundi au dimanche ;
- autoriser les ajustements budgétaires en conséquence.

Vu l'avis favorable des commissions n° 1 et 3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

18h06		Nombre de votants : 53	
Pour : 52	Contre : 0	Abstention : 1 Nicolas VIVIER	NPPV : 0

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Agnès TAVARD**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin

## Département de la Manche

### Conseil municipal du 9 novembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

#### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

#### **ABSENTS EXCUSÉS**

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

#### **ABSENTE**

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 15/11/2022



ID : 050-200056844-20221115-DEL2022\_311-DE